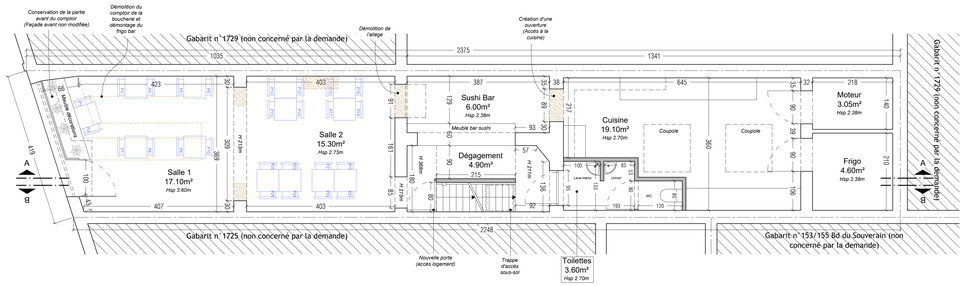
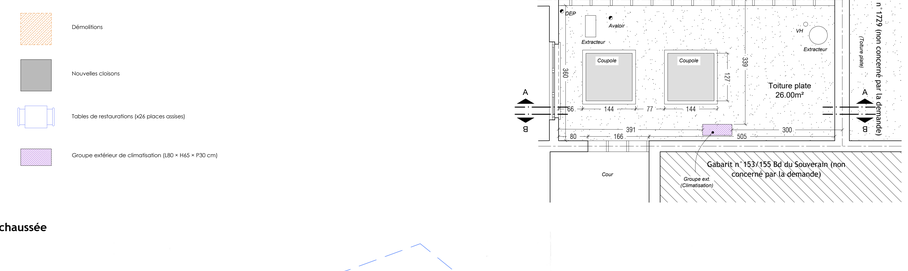
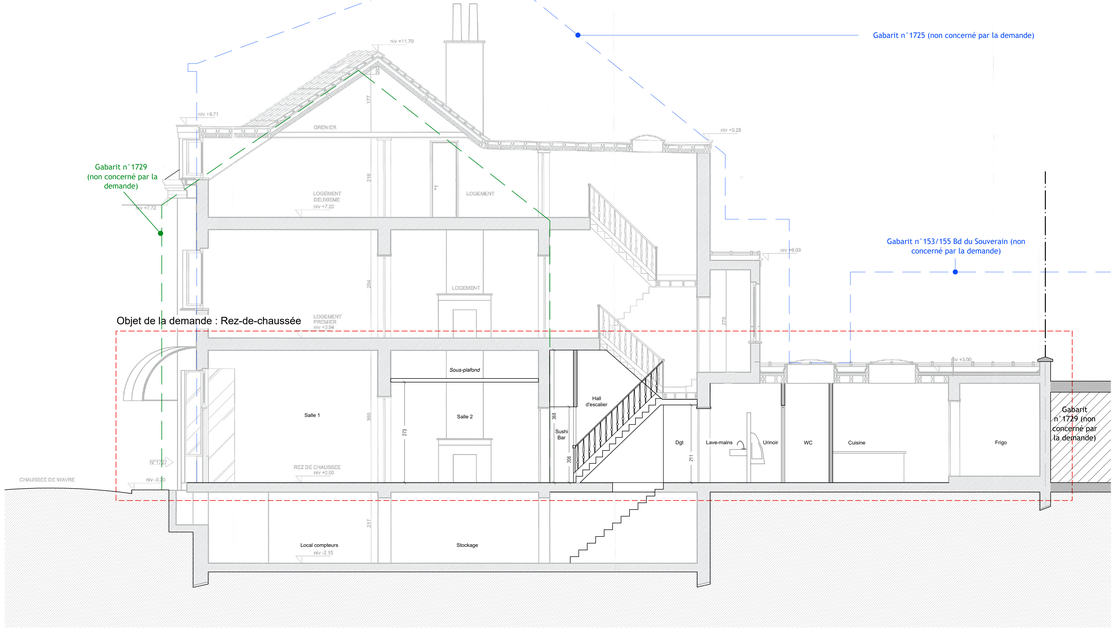
3. Situation projetée

ECHELLE: 1:50





Rez-de-chaussée

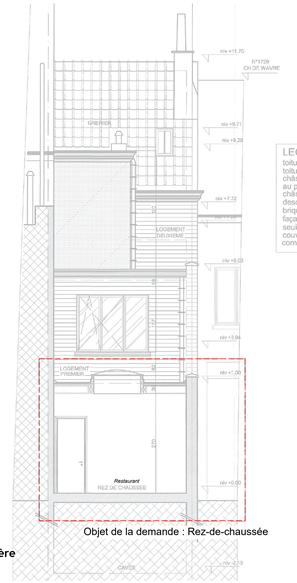


Coupe AA



Objet de la demande : Rez-de-chaussée

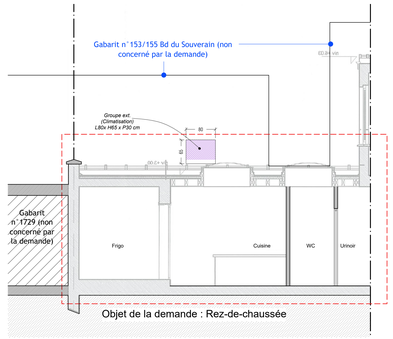
Elévation avant



Objet de la demande : Rez-de-chaussée

Elévation arrière (inchangée)

LEGENDE MATERIAUX:
toitures plates: dexiglum sur isolant rigide 6cm
toiture à versants: tuiles
châssis avant: pvc blanc pour la lucarne, bois ton brun au premier, et aluminium au rez
châssis arrière: pvc ton blanc
descentes eaux pluviales: zinc section ronde Ø80
brique existante inchangée
façade arrière: cimentage et briques peintes ton blanc
seuils de fenêtres: pierre bleue
couvre-murs: béton
corniches: bois ton blanc



Objet de la demande : Rez-de-chaussée

Coupe BB

LEGENDE DES PLANS

1. CONSTRUCTION

- MACONNERIE EXISTANTE
- MACONNERIE A DEMOLIR
- MACONNERIE NOUVELLE cm
- BLOCS BETON CLOVIS
- BRIQUES DE PAREMENT
- CLOISONS LEGERES
- BETON ARME
- BETON CELLULAIRE
- ISOLATION THERMIQUE
- ISOLATION PLUS EPAISSE
- BOISERIES
- FAUX PLAFOND
- POUTRELLE METALLIQUE
- GAINE VERTICALE
- NIVEAU SOL FINI

2. VENTILATIONS - SANITAIRE

- SYSTEME D : PULSION
- SYSTEME D : EXTRACTION
- AVALOIR TOITURE PLATE
- ACCOUDOIR
- CLAPET ANTIRETOUR
- EBBINPUT AVEC GRILLE 2000D
- CHAMBRE DE VISITE
- CHAMBRE DE VISITE DE DESCONNECTION
- EAUX USEES
- CIRCUIT EAUX USEES (chiffré)
- CIRCUIT EAUX USEES (Supprimé)
- EAUX RECALEE
- CIRCUIT EAUX RECALEE (chiffré)
- CIRCUIT EAUX RECALEE (Supprimé)
- EAUX PLUVIALES
- CIRCUIT EAUX PLUVIALES
- SIPHONS

3. MATERIAUX DE FACADE (Non concernés par la demande)

/

5. ISOLATION THERMIQUE (Non concernés par la demande)

PAROI	TYPE D'ISOLANT	PRODUIT	R (m².K/W)	E (cm)

Les types de produits d'isolation thermique sont donnés à titre indicatif, ceux-ci ainsi que leur valeur lambda (λ), devront à justifier lors de l'exécution du projet et suivant l'étude PEB.

6. SECURITE INCENDIE (Concernés par la demande)

L'IMMEUBLE AYANT UNE HAUTEUR CONVENTIONNELLE INFERIEURE A 10 M (H = 9M), IL DOIT REPONDRE AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX BATIMENTS BAS REPRISES DANS L'ARRETE ROYAL DU 12 JUILLET 2012 MODIFIANT L'ARRETE ROYAL DU 7 JUILLET 1994 DETERMINANT LES NORMES DE BASE EN MATIERE DE PREVENTION CONTRE L'INCENDIE ET L'EXPLOSION, AUXQUELLES LES BATIMENTS NOUVEAUX DOIVENT SATISFAIRE.

- DEVIDOIR A ALIMENTATION AXIALE
- HYDRANT
- EXTINCTEUR PORTATIF DE 6 Kgs.

1. DANS LES PARTIES COMMUNES: ECLAIRAGE DE SECURITE PAR BLOCS AUTONOMES OU APPAREILS D'ECLAIRAGE SUR COURANT DE SECOURS + PICTOGRAMMES SELON NORMALISATION EN VIGUEUR. L'ECLAIRAGE SERA CONFORME AUX PRESCRIPTIONS:
   - NBN C71-100 Installation et instruction pour la conduite et l'entretien
   - NBN C71-589-222 appareils autonomes.
2. RESISTANCE AU FEU DES ELEMENTS STRUCTURAUX : EI60
3. RESISTANCE AU FEU DES PAROIS HORIZONTALES: HAUT BOUS-SOL EI60
4. GAINE VERTICALE/ PAROISEI60 + PANNEAUX ACCES EI60 - DU - GAINE VERTICALE/ PAROIS EI60 + PANNEAUX ACCES : EI30 AVEC COMPARTIMENTAGE HORIZONTALE
5. LES PORTES SERONT CONFORME A LA NORME NBN 713.020 ET PLACEES PAR UN PLACEUR AGREE.
   VOIR (A.M. DU 5 MAI 1995, M.B. DU 25 MAI 1995)
   - EI30 : PORTE INTERIEURE RESISTANCE AU FEU 30 min.
   - EI60-A : PORTE INTERIEURE RESISTANCE AU FEU 30 min. AVEC FERME-PORTE
   - EI60 : PORTE INTERIEURE RESISTANCE AU FEU 60 min.
   - EI60-A : PORTE INTERIEURE RESISTANCE AU FEU 60 min. AVEC FERME-PORTE
6. L'EXUTOIRE DE FUMEES PLACEE AU SOMMET DE LA CAGE D'ESCALIER SERA EQUIPE D'UN DISPOSITIF D'OUVERTURE DONT LA COMMANDE EST MANUELLE ET PLACEE DE FACON BIEN VISIBLE AU NIVEAU D'EVACUATION. (OUVERTURE LIBRE DE 1M2 MINIMUM).

4. COTATIONS

- Toutes les baisses de portes sont de 10 cm, sauf spécifications contraires sur les plans.
- TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER SUR CHANTIER.
- Les surfaces habitables sont calculées entre surfaces brutes et ne prend pas en compte les épaisseurs des revêtements tels que enduits muraux, plafonnages, bétonos, carrelages et les surépaisseurs de chapes nécessaires.
- La stabilité globale implique la dimensionnement de chaq-ci doivent faire l'objet d'une étude de stabilité spécifique.
- Les détails d'architecture n'ont pas plans d'architecture sont donnés à titre indicatif. Seule l'étude de stabilité est à prendre en compte.

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

© COPYRIGHT: Ce document est protégé par les droits d'auteurs qui appartiennent exclusivement à l'architecte Kevin Dalewolo. Tout usage, même partiel de ce document doit faire l'objet d'un accord écrit de la part de Kevin Dalewolo. En tout état de cause, son nom et ses références sont explicitement mentionnés sur le document graphique qui serait établi par un tiers au départ des données graphiques et identiques dont l'usage lui aurait été autorisé.

NB : Les plans d'esquisse, d'avant-projet ou de permis d'urbanisme ne peuvent pas être considérés comme des plans d'exécution.

[redacted]